

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

## RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

---

**OBJET :** Lancement du projet d'investissement - autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre (MOE) sur les trois sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône, et des études complémentaires afférentes ; dépôt des dossiers de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département des Bouches-du-Rhône.

Dans le cadre du projet « Provence fluviale », l'étude de programmation a permis de poser les bases des marchés de maîtrise d'œuvre, avec un programme d'aménagement pour les 4 sites concernés.

Conformément aux discussions préalables entre partenaires, il a été décidé que le SMPF serait maître d'ouvrage des travaux de réaménagement des trois sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis du Rhône.

Le site de Martigues, particulièrement complexe et spécifique au regard de l'ampleur de la situation réglementaire et des travaux concernés, fera quant à lui l'objet d'une procédure sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Martigues, tout en préservant la coordination qui est la base de notre syndicat mixte.

Ainsi, il est proposé de procéder au lancement du marché de maîtrise d'œuvre et des études qui lui seront complémentaires. Ce marché sera destiné dans un premier temps à élaborer les avant-projets définitifs sur les 3 sites précités, et procédures réglementaires associées ; puis dans un second temps à la préparation des dossiers de consultation des entreprises et au suivi des travaux jusqu'à réception.

L'ensemble des projections financières concernant l'ensemble du projet d'investissement a été transmise et validée par les services.

Avec le soutien des services départementaux mis à disposition, la phase d'étude préalable et concomitante des travaux peut donc être lancée dès le mois d'avril.

Nous proposons ainsi de valider cette phase dans le travail du SMPF avec :

- Le lancement de l'appel d'offre pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Le lancement des études complémentaires à la maîtrise d'œuvre (coordination sécurité et protection de la santé, levés topographiques...)
- Le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Sud-PACA et du Département des Bouches-du-Rhône.

Notre commission d'appels d'offres sera ainsi amenée à délibérer pour le choix des équipes attributaires de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre courant septembre.

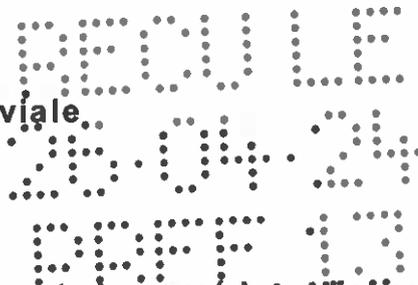
Le coût de l'ensemble de ces études, nécessaires au lancement et à la réalisation du projet de travaux sur les sites concernés, est estimé à 10% du coût des travaux, soit une enveloppe prévisionnelle de 342 507 € HT.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligée de bien vouloir approuver l'ensemble de ces éléments et le lancement des procédures évoquées, et m'autoriser à signer les dossiers de demande de subvention et pièces constitutives.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**



**OBJET : : autorisation de lancement de procédure d'appel d'offres (marché de maîtrise d'œuvre) et des études complémentaires au projet d'investissement ; dépôt des demandes de subvention**

Le 9 avril 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'office de tourisme de Martigues, Quai des anglais, 13500 Martigues, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).
- M. Florian SALAZAR MARTIN

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Jean Michel JALABERT suppléant de M. RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix).
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Pierre RAVIOL

31 1039  
40 40 40  
51 7994

## **DELIBERATION**

**OBJET : autorisation de lancement de procédure d'appel d'offres (marché de maîtrise d'œuvre) et des études complémentaires au projet d'investissement ; dépôt des demandes de subvention**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération prise par le Comité syndical le 07 décembre 2021 autorisant le SMPF à solliciter les subventions au titre du CPER pour la réalisation du projet d'escales fluviales
- Vu la délibération du comité syndical adoptant le BP 2024 prise le 05 décembre 2023

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 9 avril 2024 dans les locaux de l'office de tourisme de Martigues,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

- D'autoriser la publication et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur les trois sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- D'autoriser le lancement des études complémentaires au marché de maîtrise d'œuvre et au projet d'investissement ;
- De déposer à partir de 2024 auprès de l'Etat et de la Région les dossiers de demande de subvention conformément à l'inscription au Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 ;
- D'autoriser la présidente du syndicat à signer les documents afférents (conventions foncières, dossiers de subvention et pièces justificatives), ainsi que les notifications d'attribution des marchés nécessaires à la réalisation de la maîtrise d'œuvre et études complémentaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente de séance**

31 UO3A  
0.4032  
0.7374